

Environnement

Problème de santé lié à votre logement ? La Province de Luxembourg est là pour vous aider !



Toux, éternuements, infections respiratoires, allergies, irritations des yeux, maux de tête, fatigue, démangeaisons,... Il y a peut-être un lien entre vos symptômes et votre environnement intérieur. Celui-ci est souvent plus pollué que l'air extérieur et contient de nombreux polluants (moisissures, acariens, radon, produits chimiques, etc.) susceptibles d'influencer votre santé. C'est pourquoi la Province de Luxembourg a créé en 2002 le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI-Lux). Ce service est accessible, exclusivement sur demande médicale, à toute personne habitant la province.

Le SAMI-Lux collabore avec les médecins afin de les aider à établir tout lien éventuel entre les problèmes de santé de leurs patients et la présence de polluants à l'intérieur des bâtiments.

Suite à la demande du médecin, le SAMI-Lux réalise une inspection de l'habitation et de son environnement proche à la recherche de polluants pouvant influencer la santé. Les analyses sont effectuées en fonction des observations et des symptômes ressentis par les habitants. Un rapport reprenant les observations, les résultats d'analyses et les conseils pour améliorer la qualité de l'environnement intérieur est ensuite envoyé au médecin. Ce service est gratuit pour les habitants de la province. Il vise l'amélioration de la santé des

occupants et n'intervient en aucun cas dans des conflits locatifs.

Depuis sa création, le SAMI-Lux a réalisé plus de 600 visites. Les pathologies les plus souvent rencontrées concernent le système respiratoire : infections, irritations et allergies respiratoires. Les principaux polluants détectés sont les moisissures, les composés organiques volatils et les allergènes d'acariens. Environ 70% des personnes ont remarqué une amélioration de leur état de santé quelques mois après la visite du SAMI-Lux.

La population peut aussi faire appel au SAMI-Lux en matière de radon. La détection du radon se fait à l'aide d'un détecteur passif, disponible sur simple demande au coût de 30 € entre les mois d'octobre et janvier.

Le SAMI-Lux possède également un capteur de pollens permettant de suivre l'évolution des taux de pollens dans l'air. Les résultats et conseils appropriés pour les personnes allergiques sont disponibles entre février et septembre sur le site de la Province de Luxembourg (www.province.luxembourg.be), bouton « Info Pollens ».

Pour tous renseignements complémentaires :

Province de Luxembourg
Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Province de Luxembourg

Rue de la Station, 49, 6900 - MARLOIE

Tél. : 084/31.05.03

E-mail : samilux@province.luxembourg.be

www.province.luxembourg.be

